

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Du lundi 12 février 2024, 10h00, au samedi 9 mars 2024, 12h00

Par arrêté municipal n°SU001RP2024 du 24/01/2024, une enquête publique portant sur la modification du PLU est organisée du lundi 12 février, 10h00, au samedi 9 mars, 12h00.

La modification du PLU vise à :

- affiner le recensement des éléments du patrimoine paysager, végétal ou bâti à protéger,
- corriger et adapter certaines dispositions du règlement graphique et littéral, ainsi que certains emplacements réservés et orientations d'aménagement et de programmation.

PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE, LE DOSSIER PEUT ETRE CONSULTE :

- sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/5151>
- sur support papier à la mairie de Brignais, aux jours et heures habituelles d'ouvertures au public.

PENDANT LA DUREE DE L'ENQUETE LE PUBLIC POURRA DEPOSER SES OBSERVATIONS :

- sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Brignais, aux jours et heures d'ouverture de la mairie :
 - Lundi de 10h à 12h et de 13h à 17h
 - Mardi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h
 - Vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h
 - Samedi de 9h à 12h
- sur le registre dématérialisé à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5151>
- par mail à l'adresse : enquete-publique-5151@registre-dematerialise.fr
- par écrit à l'attention de M. le commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Brignais, 28 rue Général de Gaulle 69530 BRIGNAIS,
- directement auprès du commissaire-enquêteur pendant ses permanences.

A cet effet, M. Julien DALLEMAGNE, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public en mairie aux dates et horaires suivants :

- **le lundi 19 février 2024 de 15h00 à 17h00**
- **le mercredi 6 mars 2024 de 14h00 à 16h00**
- **le samedi 9 mars 2024 de 9h00 à 12h00**

Les informations sur le projet pourront être demandées auprès du service urbanisme de la commune de Brignais : 04 78 05 62 11 (mardi, mercredi et jeudi de 13h à 17h).

Le rapport et les conclusions établis par le commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Brignais et sur le site internet www.brignais.com pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.